

Solidité d'ACMN Vie et stabilité de ses fonds en euros

Au 13 janvier 2009

Face à la situation actuelle sur les marchés financiers internationaux et aux difficultés rencontrées par des sociétés financières aux Etats-Unis et en Europe, ACMN Vie souhaite, dans un **souci permanent de transparence**, vous informer sur sa situation et sur les **impacts direct et indirects de cette crise** sur ses fonds en euros.

■ Solidité d'ACMN Vie

ACMN Vie fait partie du groupe Crédit Mutuel Nord Europe, dont elle est filiale à 100%. Son métier est exclusivement l'assurance de personnes. **ACMN Vie ne porte donc aucune activité dans les secteurs à l'origine de la crise financière.**

A contrario, cette crise financière, qui est principalement une crise de liquidité, représente **une réelle opportunité pour ACMN Vie** pour consolider sa politique de gestion. En effet, en raison d'une collecte importante, cette période aura permis à ACMN Vie de renforcer ses positions obligataires dans des conditions de taux attractives.

Plus que jamais, **ACMN Vie continue d'appliquer sa politique de gestion et d'investissement à long terme** de ses fonds en euros. Cette politique repose sur une large diversification et dispersion par catégories d'actifs, secteurs, zones géographiques et émetteurs afin **d'assurer en permanence sécurité, liquidité et rendement.**

Enfin, ACMN Vie et sa maison mère, le Crédit Mutuel Nord Europe, ne sont pas cotées en Bourse, et sont, de ce fait, à l'abri de la pression et des soubresauts des marchés financiers et des décisions souvent hâtives qui en résultent.



- Notation Standard & Poors du groupe CM-CIC: A+



- Notation Fitch Ratings du CMNE: A+, perspective stable à long terme
- Fonds propres au 31 décembre 2007 : 1 900 millions d'euros
- Ratio de solvabilité : 16% (le double des exigences réglementaires)



- Chiffres d'affaires au 31 décembre 2008 : 888 millions d'euros (+7%)
- Encours au 31 décembre 2008 : 6,5 milliards d'euros (+9%)
- Le taux de couverture est supérieur à 120%.

■ Situation des fonds en euros d'ACMN Vie

• Impacts directs et indirects de la crise financière

ACMN Vie ne détient **aucun investissement direct dans des créances subprimes ou produits dérivés** de ces créances.

Les fonds en euros d'ACMN Vie ne détenaient par ailleurs aucune exposition directe à Lehman Brothers. L'exposition indirecte au travers des fonds de gestion alternative dans lesquels ACMN Vie est investie était **négligeable** et **l'impact de leur dépréciation fut nul**.

La politique d'investissement d'ACMN Vie a toujours consisté en l'achat d'obligations notée AA au minimum à l'émission. Elle est très majoritairement concentrée sur les banques européennes qui ont fait l'objet de garanties explicites d'un grand nombre de gouvernements européens et, notamment lors du « G4 » de Paris, des gouvernements français, allemand, anglais et italien.

De fait, la pertinence et la prudence de la gestion financière d'ACMN Vie ont permis d'assurer la **solidité des placements face aux chocs financiers récents**.

En conclusion, **ACMN Vie est faiblement exposée aux risques du marché actions et n'a pas subi d'impact significatif lié aux difficultés rencontrées par des sociétés financières, tant aux Etats-Unis qu'en Europe**, telles que Lehman Brothers, Madoff ou AIG.

De plus, ACMN Vie dispose de réserves qui permettent de rester confiant quant aux rendements futurs, dans un contexte économique général encore plein d'incertitudes.

Les niveaux de taux servis en 2008, très satisfaisants, ont nécessité un prélèvement partiel de cette réserve (provision pour excédent) constituée les années précédentes. Ainsi, si les taux nets servis sur les contrats d'ACMN VIE en 2008 sont en recul de 5 à 30 centimes par rapport aux taux 2007, aucun, comme les années précédentes, ne sert de rendement net inférieur à 4%.

Enfin, le CMNE a décidé d'accompagner, en termes de fonds propres, le développement d'ACMN Vie.

• Éléments sur l'allocation d'actifs et sur les ratings des fonds en euros

Vous trouverez ci-dessous des **informations relatives aux allocations d'actifs moyennes et aux ratings moyens des obligations** de nos fonds en euros.

➤ Encours gérés sur les fonds en euros et fonds propres d'ACMN Vie :

6,1 milliards d'euros au 31/12/2008

➤ Répartition de ces encours (au 31 décembre 2008) :

• Obligation + court terme	69%
• Immobilier	14%
• Actions	9%
• Alternatifs	8%

➤ Rating des obligations (au 31 décembre 2008) :

• AAA	31%
• AA	47%
• A	13%
• BBB	5%
• BB	0%
• Non notés	4%

■ L'assurance vie demeure-t-elle un placement sûr ?

A cette question, il convient de répondre un " **oui** " catégorique.

Placement financier préféré des français, l'assurance vie représente actuellement un encours d'un peu plus de 1 100 milliards d'euros.

Ces sommes sont placées pour **plus de 80 % sur des fonds en euros garantis par l'assureur**. Pour mémoire, à fin 2007, les placements des sociétés d'assurance vie françaises étaient composés aux deux tiers par des obligations et des OPCVM à revenus fixes.

De plus, en France, l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) **surveille en permanence la marge de solvabilité** des sociétés soumises à son contrôle.

Dans le contexte actuel, cette marge de solvabilité a tendance à diminuer. L'ACAM conformément à la réglementation suit de très près l'évolution de celle-ci et **veille à ce qu'elle soit en permanence suffisante**, quitte à faire appel aux actionnaires des compagnies d'assurance qui seraient éventuellement concernées.

Ces contrôles permanents sont effectués dans un souci de **préservation des intérêts des assurés**.

De quoi **rassurer et continuer de privilégier un outil patrimonial unique** par sa simplicité, sa souplesse, et sa fiscalité avantageuse.

Et si la crise financière qui a contaminé l'Europe devait perdurer ?
Que prévoit la loi en cas de défaillance d'un assureur ?

Il faut savoir que, dans le pire des cas, les quelques 12 millions de détenteurs de contrats d'assurance vie sont couverts par le Fonds de garantie des assurances de personnes à hauteur de **70 000 euros par personne et par assureur**. Tout assureur français, soumis au contrôle de l'Etat et de l'ACAM est tenu d'adhérer à ce Fonds de garantie.

A propos d'ACMN Vie (www.acmnvie.fr)

Créée en 1998, ACMN Vie est la société du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) spécialisée en assurance vie et en prévoyance. Tous les contrats sont conçus, gérés et assurés par ACMN Vie et commercialisés à la fois par les réseaux français et belge du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe. Depuis sa création, ACMN Vie a connu une croissance importante et supérieure au marché.

En 2008, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 888 M€.